COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINTQUENTINOIS

OBJET

ENVIRONNEMENT - Collecte de jouets - Convention de partenariat avec Pastel et l'association Avenir et Développement

Formation de l'Aisne.

RAPPORTEUR M. le Président

Date de convocation : 10/12/19

Date d'affichage : 10/12/19

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum: 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s:

M. Guy DAMBRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre de son projet de développement durable, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser les agents et les habitants au développement durable, via l'organisation d'une collecte éco-responsable et solidaire de jouets, en partenariat avec Pastel, délégataire du service public des transports et au profit d'une association locale, Avenir Développement et Formation de l'Aisne (ADF02), et dans le cadre d'un chantier d'insertion de réparation de jouets Recycl'Jouets.

La collecte sera déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui accueillent du public : le siège de l'Agglomération, Cré@tis, la déchèterie Ouest sise ZAC La Vallée à Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres, ainsi que dans chaque mairie volontaire des communes de la Communauté d'agglomération.

Un point de collecte sera également mis en place à l'agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin.

Enfin, un lieu de collecte supplémentaire, dédié aux agents, sera mis en place au Centre Technique d'Agglomération.

Elle aura lieu du lundi 13 au vendredi 31 janvier 2020.

Une campagne d'information sera déployée dans les bus Pastel, sur les réseaux sociaux, sur les sites internet de Pastel et de l'Agglo du Saint-Quentinois, ainsi que dans chaque mairie volontaire des communes de la Communauté d'agglomération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la conclusion de la convention avec Pastel et l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne, selon les modalités fixées au présent rapport ;
 - 2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48166-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication: 24/12/19Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte écoresponsable de jouets du 13 au 31 janvier 2020

Entre les soussignés,

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président Xavier BERTRAND, dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2019,

Εt

Le réseau Pastel, dont le siège se trouve route de Chauny à Saint-Quentin, représenté par M. Nicolas BAYARD, Directeur,

Et

L'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne (ADF02) située au 61 rue Chantraine à Guise, représenté par M. Sylvain LEFEVRE, référent du chantier d'insertion,

1. OBJET:

La présente convention a pour objet la collecte de jouets neufs ou usagés, auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Cette collecte permet le développement du don et la réduction des déchets en leur offrant une seconde vie, amplifiant ainsi l'économie sociale et solidaire, un des leviers de la 3^{ème} révolution industrielle.

2. DURÉE:

L'opération se déroulera du 13 au 31 janvier 2020.

3. LIEUX DE COLLECTE:

- Siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois, boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (1 point de collecte pour les agents)
- Pôle communautaire de Clastres (1 point de collecte)
- Déchèterie Ouest à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Mairies volontaires des 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

4. JOUETS ACCEPTÉS:

Sont notamment acceptés :

- Figurines, poupées, peluches
- Instruments de musique
- Jeux de construction
- Jeux ludo-éducatifs
- Jeux de société
- Jeux électroniques
- Jouets de premier âge
- Livres, DVD et CD pour enfants

5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :

Les jouets collectés doivent être en bon état de fonctionnement (neuf ou d'occasion) et ne doivent pas présenter un danger futur pour les utilisateurs.

Toutefois, l'association pourra collecter des jouets pouvant être détériorés ; incomplets (puzzle, jeux d'assemblage et de société etc.) via le chantier d'insertion de réparation Recycl'Jouets.

Tout don considéré comme non utilisable et/ou présentable sera détruit.

Les jouets sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

6. FRÉQUENCES DE COLLECTES:

La collecte aura lieu à la fin de l'opération sur les différents sites, sur appel à l'association collectrice, ou durant la collecte, en fonction du besoin.

7. OBLIGATIONS DES PARTIES:

L'association et les agents de la Mission Développement Durable de l'Agglomération du Saint-Quentinois, auront en charge la collecte des jouets dans les différents points désignés.

L'association devra produire un compte rendu régulier de la collecte à l'Agglomération du Saint-Quentinois (nombre de jouets collectés, tonnages, sites collectés...), afin d'alimenter un tableau de bord et communiquer sur les résultats obtenus. L'Agglomération du Saint-Quentinois transmettra les informations à Pastel.

8. RESPONSABILITÉS:

En aucun cas les établissements qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenus pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des jouets ou à leur utilisation.

9. FIN DE L'OPERATION:

L'opération cessera selon ce qui est prévu à l'article 2.	
	Fait à Saint-Quentin, le
Le réseau Pastel,	La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,
Le Directeur, Nicolas BAYARD	Le Président, Xavier BERTRAND
L'association Avenir et Développement Formation,	